

## Les Pays-Bas interdisent le voile intégral.

Article rédigé par , le 01 décembre 2016

[Source : Valeurs Actuelles]

**Niqab.** Les députés néerlandais ont adopté ce mardi un projet de loi interdisant le port du voile intégral dans certains lieux publics.

La loi doit encore être approuvée par le Sénat. Mais pour la présidente de la chambre basse du parlement néerlandais, “la loi est votée”. Dorénavant, les vêtements dissimulant le visage dans les bâtiments de l’enseignement et ceux des soins de santé, du gouvernement et dans les transports publics seront interdits. L’infraction à cette nouvelle loi serait passible d’une amende maximale de 405 euros.

Pour le premier ministre Mark Rutte, cette proposition de loi “n’a aucune racine religieuse”. L’interdiction ne s’applique pas “aux vêtements nécessaires pour protéger le corps en lien avec la santé ou la sécurité, dans la pratique d’un métier ou d’un sport, pour une activité festive ou culturelle”.

Non appliquée dans la rue, cette interdiction intervient “dans des situations spécifiques où il est essentiel que les gens puissent se voir”, notamment pour des raisons de sécurité, a expliqué Mark Rutte.

Les Pays-Bas ne sont pas le premier pays à voter pour l’interdiction du voile intégral dans certains cas. La France, la Belgique et la Bulgarie avaient eux aussi penché récemment pour cette position. En juillet 2014, c’était la Cour européenne des droits de l’Homme, à son tour, qui validait l’interdiction du port en public du voile islamique intégral.